



La Maison De Java

9 Rue Étienne Querelle – 34490 Thézan-Les-Béziers

Tel : 0689303264 – www.lamaisondejava.fr

visite, arrivée, départ, se font sur rendez-vous – 9h-12h / 14h-18h

Les chèques doivent être établis à l'ordre de Mme Quedeville Beneito Christine

COORDONNÉES :

Nom : Prénom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Téléphone : Email :

PENSIONNAIRE(S) :

Nom : N° d'identification :

Antiparasitaire à jour : oui/non Vermifuge à jour : oui/non Vaccin fait le

Nom : N° d'identification :

Antiparasitaire à jour : oui/non Vermifuge à jour : oui/non Vaccin fait le

Nom : N° d'identification :

Antiparasitaire à jour : oui/non Vermifuge à jour : oui/non Vaccin fait le

Date du séjour : du au

Je reconnais l'exactitude des informations donnés

Je joints un chèque de 30 % d'acompte, soit€

J'ai lu et accepte les conditions générales ci-dessous.

Fait àle

Conditions générales et règlement intérieur :

1. Une attention particulière est accordée à l'hygiène de nos locaux.

2. Si pendant le séjour, un chat présente des signes pouvant donner des inquiétudes sur sa santé, la chatterie le fera examiner par le vétérinaire attitré à défaut par le vétérinaire de son choix. Les frais de soins seront à votre charge sur présentation de la facture.

3. Sachez que certaines maladies peuvent être présentes pendant des mois, voire des années dans l'organisme de votre chat sans se manifester et qu'un évènement stressant (tel que la garde en pension) peut déclencher l'apparition des symptômes comme la péritonite infectieuse féline (PIF), le FIV (sida du chat), la teigne, certaines formes chroniques de coryza, l'insuffisance rénale et l'hépatite. La chatterie ne pourra pas être tenue responsable de l'apparition de ces maladies.

4. La chatterie se réserve le droit de refuser de prendre en pension un chat agressif, ou porteur de maladie contagieuse connue, ou non vacciné, ou non identifié, ou non stérilisé.

5. Pour tout traitement médical, vous devez fournir le médicament en quantité supérieure à la durée du séjour (cela en cas de prolongation imprévu) ainsi qu'une ordonnance vétérinaire indiquant le nom du médicament à administrer, la posologie et la raison du traitement.

6. Le client est responsable de son chat dès le départ de la chatterie.